

DECRET N° 2007- 485 DU 30 OCTOBRE 2007

Chargeant Monsieur Albert S. HOUNGBO, Ministre Délégué Chargé du Budget auprès du Ministre des Finances, de l'intérim de Madame Sakinatou ALFA OROU SIDI, Ministre de la Micro Finance, des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Emploi des Jeunes et des Femmes.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le Décret n° 2007-300 du 17 juin 2007 portant composition du Gouvernement et le décret n°2007-368 du 03 août 2007 qui l'a modifié.

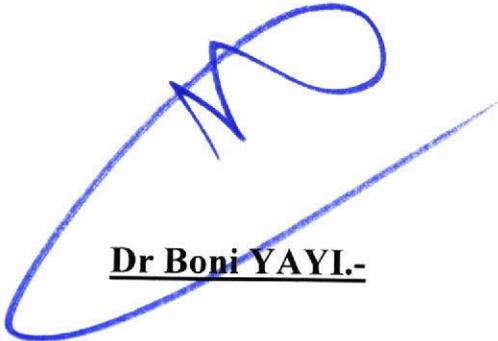
DECRETE :

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Madame Sakinatou A. ALFA OROU SIDI, Ministre de la Micro Finance, des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Emploi des Jeunes et des Femmes, son intérim sera assuré par Monsieur Albert S. HOUNGBO, Ministre Délégué Chargé du Budget auprès du Ministre des Finances pour compter du 23 octobre 2007 jusqu'à son retour.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 30 octobre 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Dr Boni YAYI.-

Ampliations : PR : 6 AN : 4 CS : 2 CC : 2
CES : 2 HAAC : 2 AUTRES
MINISTERES : 25 SGG 4 – JORB : 1.